



## MAIRIE DE FELINES

### Conseil municipal du 26 janvier 2023

### Compte rendu

Date de la convocation

19/01/2023

**L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier à vingt heures trente**, le Conseil Municipal en séance ordinaire, s'est réuni en mairie de Félines sous la présidence de Monsieur MEYZONET Philippe, le maire.

Nombre de conseillers

- En exercice : 8
- Présents : 8
- Pouvoirs : 0
- Votants : 8

**Etaient Présents**, Madame MISSONNIER Delphine, Messieurs GRANGHON Jean, CHAPELLE Pascal, DARLE Stéphane, TAISSIDRE Stéphane, DELABARRE Benoit, FOURNERIE Lionel et MEYZONET Philippe

**Absents:**,

**Procuration :**

Secrétaire de séance : DARLE Stéphane

#### Approbation du compte rendu de Conseil Municipal du 16 décembre 2022

**Vote : 7\* Pour : 7\* Contre : 0 Abstention : 0**

\*Lionel Fournerie absent en début de conseil

#### 1 - Délibération Modificative - Budget Commune 2022

À l'élaboration du budget 2022 des prévisions budgétaires ont été sous-évaluées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE**

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	BAISSE DE CREDITS	HAUSSE DE CREDITS	BAISSE DE CREDITS	HAUSSE DE CREDITS
CHAPITRE 012		5 400.00 €		
CHAPITRE 11 - CPT 615231	5 400.00 €			
CHAPITRE 66		1 150.00 €		
CHAPITRE 11 - CPT 6156	1 150.00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>6 550.00 €</b>	<b>6 550.00 €</b>		

  

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	BAISSE DE CREDITS	HAUSSE DE CREDITS	BAISSE DE CREDITS	HAUSSE DE CREDITS
CHAPITRE 16		12 600.00 €		
CHAPITRE 21 CPT 2111	7 600.00 €			
CHAPITRE 21 CPT 2112	5 000.00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>12 600.00 €</b>	<b>12 600.00 €</b>		

Le conseil décide de l'intégration des sommes déjà financées pour l'opération « Réhabilitation de l'ancien couvent », soit 148 859.39 €

**Vote : 7\* Pour : 7\* Contre : 0 Abstention : 0**

\*Lionel Fournerie absent en début de conseil

## 2 - Opération d'ordre - intégration en compte 231 travaux couvent

Le compte 238, utilisé actuellement pour honorer nos paiements via la SPL du VELAY ne peut pas bénéficier du traitement afin d'obtenir le remboursement FCTVA.

Les avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles, notamment celle versées à un mandataire de la collectivité (en l'occurrence la SPL du Velay), sont apportées au compte 238, où elles demeurent jusqu'à justification de leur utilisation.

Vu la délibération 2021-059 du 29/11/2021, 968 780.16 € ont déjà été intégrés au compte 231.

Le conseil décide de l'intégration des sommes déjà financées pour l'opération « Réhabilitation de l'ancien couvent », soit 148 859.39 €

**Vote : 7\* Pour : 7\* Contre : 0 Abstention : 0**

\*Lionel Fournerie absent en début de conseil

## 3 - Décision Modificative n°2 / Régie de transport Félines

Le 29 novembre 2022, une délibération a été prise pour l'ajout de 25,25€ au compte 6215.

En amont de cette décision, le SGC avait été contacté pour validation de compte non équilibré et qu'ils en étaient d'accord. Après la création de la DM et du mandat de paiement, il fallait rééquilibrer les comptes.

Le conseil décide donc de la diminution de crédit à hauteur de 25,25 €, au compte 6061 afin de rééquilibrer les comptes.

**Vote : 7\* Pour : 7\* Contre : 0 Abstention : 0**

\*Lionel Fournerie absent en début de conseil

## 4 - Demande de subvention au Département pour le projet Aménagement extérieurs - centre bourg secteur ancien couvent

Plan de financement prévisionnel - aménagement extérieurs : centre bourg secteur ancien couvent	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>274 901,99 €</b>
<b>Total travaux</b>	<b>252 911,99 €</b>
DQE Lot n°1 VRD du 22/11/2022 phase APS indice a	125 687,10 €
DQE Lot n°2 Maçonnerie du 22/11/2022 phase APS	29 440,55 €
DQE Lot n°3 Charpente - Couverture du 22/11/2022 phase APS indice a	14 776,34 €
DQE Lot n°4 Carrelage du 22/11/2022 phase APS indice a	5 054,00 €
DQE Lot n°5 Façade du 22/11/2022 phase APS indice a	57 479,00 €
DQE Lot n°5 Plomberie Sanitaire du 23/11/2022 phase PRO	5 920,00 €
DQE Lot n°6 Electricité - courants faibles du 23/11/2022 phase PRO	14 555,00 €
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	<b>21 990,00 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>219 921,59 €</b>
DETR - Arrêté BFL n02022/175 du 05/07/2022; "Aménagement extérieurs : centre bourg secteur ancien couvent et bâtiment ancien couvent"	70 586,00 €
Département Amendes de Police - Dépôt dossier	12 000,00 €
REGION - Selon délibération du 29/11/2021, Dépôt demande de subvention le 14/12/2021, reçu par Région le 18/01/2022	53 723,63 €
Leader	83 611,96 €
<b>RESTE A CHARGE</b>	<b>54 980,40 €</b>

Le conseil demande donc au maire d'effectuer les demandes de subventions et valide le plan de financement présenté ci-dessus.

**Vote : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0**

## 5 - Choix du coordinateur SPS

Le Maire rappelle aux élus qu'un marché public pour les travaux d'extérieurs du couvent- centre bourg est actif depuis le 12 janvier 2023 et prendra fin au 02 février 2023.

Il rappelle aussi que pour un projet avoisinant les 275 000 € un coordonnateur SPS est obligatoire sur le chantier (partie réalisation), mais aussi durant la phase de conception.

Le conseil municipal accepte la proposition tarifaire du CDG 43 et charge Mr le Maire de signer la convention de mise à disposition.

**Vote : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0**

## **6 - Matériel atelier communal - renouvellement**

Suite à une demande de l'agent communal, trois devis ont été demandés à des entreprises locales pour le renouvellement de la débroussailleuse et l'achat d'un souffleur.

L'agent met en avant qu'un nouveau matériel pourrait conduire à une plus grande efficacité et un gain de temps, surtout concernant le souffleur.

Sur les trois devis présentés, le conseil municipal décide de passer commande à l'entreprise AJASSE basée à St-Paulien.

**Vote : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0**

## **7 - CDG43 - AVENANT CONTRAT ASSISTANCE RETRAITE**

Mr le Maire rappelle aux membres du conseil que depuis 2019, la commune est adhérente aux services assistance retraite du centre de gestion 43.

Pour 2023, le CDG nous propose une prolongation de ce contrat jusqu'au 31 Décembre.

Le conseil accepte la prolongation du contrat d'assistance retraite pour 1 an, n'entraînant pas de frais si ce service n'est pas utilisé par la collectivité.

**Vote : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0**

## **8 - DELEGATION DE SIGNATURE - SECRETARIAT DE MAIRIE**

Mr le maire indique au conseil municipal que les 2 secrétaires présentes en mairie sont souvent seules, sans élus pouvant exercer leur pouvoir de signature,

Considérant la praticité présente des secrétaires en mairie, un pouvoir de signature est demandé par les secrétaires, afin de pouvoir réceptionner les recommandés postaux, colis sous signatures...

Le conseil municipal accepte cette proposition.

**Vote : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0**

## **9 - CONVENTION D'OCCUPATION - SYNDICAT FERROVIAIRE**

Mr le Maire expose la situation :

Le domaine occupé de façon précaire et révoquant est un délaissé en terre situé entre la voie ferrée et un chemin communal près de la Souchère les bains.

Il est destiné à une plateforme de stockage de deux containers poubelle pour une surface de 6m<sup>2</sup>.

Le projet consiste à mettre en œuvre une plateforme de type dalle en ciment entouré d'une clôture en ossature ferraille / bardage bois servant à la collecte des ordures ménagères.

La commune souhaite utiliser le domaine ferroviaire à titre gracieux, et s'engage à ne pas dégrader les infrastructures en place.

Le conseil municipal accepte la signature de cette convention, avec toutes les clauses qui en incombent.

**Vote : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0**

## **10 - ACTES NOTARIES - ACHATS ET VENTES DE TERRAINS**

Suite à des dossiers qui sont restés en instance depuis 10 ans sur des échanges de terrains ou de cessions gratuites de terrains à Mortessagne concernant la création de la voirie communale n°14, il convient de signer des actes de ventes pour la régularisation auprès des propriétaires cédants. Le

conseil approuve ces régularisations et donne tous pouvoir au Maire et à la 1<sup>ère</sup> adjointe Delphine MISSONNIER pour signer les différents actes notariés.

**Vote : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0**

### **QUESTIONS DIVERSES :**

\* POINT LOCATIONS COUVENT : au couvent, certains locataires prennent des libertés comme de stocker des affaires personnelles dans le local prévu pour le ménage (sur les nourrices de chauffage). Les murs et la peinture des encadrements de portes sont de plus en plus abimés. Il n'y a plus assez de places dans le local à vélo pour tous les vélos, résultat, des locataires les laissent dans le couloir en face de leur entrée, rendant difficile les travaux d'entretiens hebdomadaire. Un local pour les vélos sera prévu lors de l'aménagement extérieur du couvent.

\* FUTUR BUDGET : chaque élu est invité à lister les projets et achats à venir, afin de les inscrire au budget 2023. Soit par mail, soit en passant à la mairie, en informer Céline. Quel que soit le projet, celui-ci devra être appuyé par un prix à fournir, sous forme de devis si possible. Chaque élu prend note de cette information et fera faire des devis en conséquence.

\* PLACE DE BUS ECOLE : à la demande d'Aline Grange, une place de parking réservé est demandée pour pouvoir se garer sans difficulté avec le bus scolaire. En effet le midi, elle arrive pour apporter les repas en même temps que tous les parents, et aucune place ne lui a été attribuée, ce qui rend difficile l'entrée dans la cour de l'école, et elle est obligée d'attendre le départ des parents pour aller garer le bus. La place idéale serait juste avant la sortie de véhicule de Mr et Mme PAULET.  
La mairie prévoit de faire : - une place handicapé vers l'entrée de Mr et Mme PAULET  
- une place bus à côté

\* GRIPPE AVIAIRE : un cas de grippe aviaire a été déclaré sur la commune de Beaulieu, or la commune de Félines se trouve dans la zone de protection.  
Le conseil décide de faire passer une information dans les boîtes aux lettres.

\* SOUTIEN REFUS CU : suite à une sollicitation d'un habitant ayant eu un refus de Certificat d'Urbanisme, le conseil municipal donne pouvoir au maire pour envoyer un courrier de soutien à la requête. Le conseil considère que ce terrain est en continuité d'un terrain bâti avec réseaux à proximité, qui ne cause aucune nuisance tant sur le volet paysager qu'environnemental.

**Le secrétaire de séance**

**Stéphane DARLE**

**Le Maire**

**Philippe MEYZONET**